

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES INTERMÉDIAIRES)

BIOALLIANCE PHARMA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 105 523,50 €.
Siège social : 59, boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris.
410 910 095 R.C.S. Paris.

Comptes semestriels consolidés au 30 juin 2007.

A. — Comptes semestriels consolidés au 30 juin 2007.

I. — Bilan au 30 juin 2006.

(En euros.)

Actif	Note	30/06/07	31/12/06
Actifs non courants :			
Ecart d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	1	143 217	116 673
Immobilisations corporelles	2	416 695	422 581
Immobilisations financières	3	209 854	85 052
Autres actifs financiers	3	454 621	
Autres actifs non courants	3	1 402 482	
Total des actifs non courants		2 626 868	624 306
Actifs courants :			
Stocks et en cours		98 834	62 107
Clients et comptes rattachés	3	130 040	185 895
Autres créances	3	2 732 672	4 215 020
Impôts différés actif			
Valeurs mobilières de placement	3	19 141 389	17 538 892
Disponibilités	3	240 114	84 264
Actifs classés en actifs non courants destinés à être cédés			
Total des actifs courants		22 343 049	22 086 177
Total actif		24 969 917	22 710 483

Passif	Note	30/06/07	31/12/06
Capitaux propres (part du groupe) :			
Capital social	4	2 322 119	2 169 086
Moins : actions détenues en propre	4	- 122 693	

Primes	4	59 808 982	53 831 899
Réserves	4	- 36 154 707	- 23 861 393
Résultat	4	- 8 760 892	- 13 165 345
Intérêts minoritaires			
Total des capitaux propres		17 092 808	18 974 247
Passifs non courants :			
Provisions	5	380 076	177 711
Emprunt et dettes financières à long terme	5		
Autres dettes	5	599 084	599 084
Impôts différés passif			
Total des passifs non courants		979 160	776 795
Passifs courants :			
Provisions pour risques et charges à court terme			
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme			
Emprunts et dettes financières à court terme	6	7 873	56 027
Fournisseurs et comptes rattachés	6	4 111 636	1 887 591
Autres dettes	6	2 778 440	1 015 823
Impôts différés passif			
Passifs directement associés à des actifs classés en actifs non courants destinés à être cédés			
Total des passifs courants		6 897 950	2 959 441
Total passif		24 969 917	22 710 483

II. — Compte de résultat consolidé.

(En euros.)

	Note	30/06/07(6 mois)	30/06/06(6 mois)	31/12/06 (12 mois)
Chiffre d'affaires	1	312 049	197 931	459 834
Autres produits de l'activité	2	13 681	11 993	15 345
Achats consommés		- 22 477	- 94 945	- 143 126
Charges de personnel	3	- 3 672 799	- 2 035 307	- 5 535 086
Charges externes	4	- 6 748 730	- 3 142 990	- 7 939 058
Impôts et taxes		- 93 843	- 96 806	- 196 160
Dotations nettes aux amortissements		- 76 028	- 71 026	- 128 853
Dotations nettes aux provisions		- 205 365	- 428	- 149 882
Autres produits et charges d'exploitation	5	1 463 316	- 17 941	- 21 474
Résultat opérationnel		- 9 030 197	- 5 249 519	- 13 638 460
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		147 134	239 551	441 188
Coût de l'endettement financier brut		- 5 938	- 13 571	- 11 875
Coût de l'endettement financier net	6	141 196	225 980	429 313
Produits financiers d'actualisation		129 233		43 802
Autres produits et charges financières		129 233		43 802
Résultat courant avant impôt		- 8 759 767	- 5 023 539	- 13 165 345
Charges d'impôt	7	- 1 125		
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence				

Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		- 8 760 892	- 5 023 539	- 13 165 345
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net		- 8 760 892	- 5 023 539	- 13 165 345
Part du groupe		- 8 760 892	- 5 023 539	- 13 165 345
Part des minoritaires				
Résultat par action	8	- 0,94	- 0,60	- 1,52
Résultat dilué par action	8	- 0,80	- 0,51	- 1,26

III. — Tableau de variation des capitaux propres consolidés.

(En euros.)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/05	2 073 498	52 485 568		- 24 994 764		29 564 302		29 564 302
Résultat exercice				- 5 023 539		- 5 023 539		- 5 023 539
Autres				- 6 016		- 6 016		- 6 016
Augmentation de capital	20 641	213 649				234 290		234 290
Paiements fondés sur des actions								
Actions propres				- 80 604		- 80 604		- 80 604
Dividendes								
Capitaux propres au 30/06/06	2 094 139	52 699 217		- 30 104 923		24 688 433		24 688 433
Résultat exercice				- 8 141 806		- 8 141 806		- 8 141 806
Autres				6 016		6 016		6 016
Augmentation de capital	74 947	1 132 683				1 207 630		1 207 630
Paiements fondés sur des actions				1 151 115		1 151 115		1 151 115
Actions propres				62 859		62 859		62 859
Dividendes								
Capitaux propres au 31/12/06	2 169 086	53 831 900		- 37 026 739		18 974 247		18 974 247
Résultat exercice				- 8 760 892		- 8 760 892		- 8 760 892
Augmentation de capital	153 033	5 977 083				6 130 116		6 130 116
Paiements fondés sur des actions				872 738		872 738		872 738
Actions propres				- 123 401		- 123 401		- 123 401
Dividendes								
Capitaux propres au 30/06/07	2 322 119	59 808 983		- 45 038 294		17 092 808		17 092 808

IV. — Tableau des flux de trésorerie nette consolidés.

(En euros.)

	30/06/07	30/06/06	31/12/06
Résultat net consolidé	- 8 760 892	- 5 023 539	- 13 165 345
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	286 787	68 710	242 605
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	3 413		6 740
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	872 738		1 151 115
-/+ Autres produits et charges calculés (1)	- 1 486 897		21 703
-/+ Plus et moins-values de cession			9 411
-/+ Profits et pertes de dilution			
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
- Dividendes (titres non consolidés)			
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	- 9 084 851	- 4 954 829	- 11 733 771
+ Coût de l'endettement financier net	- 138 301		
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)			
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	- 9 223 152	- 4 954 829	- 11 733 771
- Impôts versé			
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)	3 618 521	688 629	- 440 070
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 5 604 631	- 4 266 200	- 12 173 841
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 105 080	- 127 543	- 220 232
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		9 411	125
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	- 1 615	- 12 257	- 55 739
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)			36 604
+/- Incidence des variations de périmètre			
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)			
+/- Variation des prêts et avances consentis			150 000
+ Subventions d'investissement reçues			
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		2 839	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 106 695	- 127 550	- 89 242
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
Versées par les actionnaires de la société mère	6 130 115	234 289	1 441 920
Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options			
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	- 123 401	- 80 604	- 17 745
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées			

+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts			
– Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)		– 700 555	– 696 000
– Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	138 301		
+/- Autres flux liés aux opérations de financement (1)	1 373 401	– 9 875	– 4 554
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	7 518 416	– 556 745	723 621
+/- Incidence des variations des cours des devises			
Variation de la trésorerie nette	1 807 090	– 4 950 495	– 11 539 462
Trésorerie initiale	17 574 412	29 113 873	29 113 873
Trésorerie finale	19 381 502	24 163 378	17 574 412

(1) Voir annexe note 5.

V. — Annexe aux comptes semestriels consolidés.

Annexe condensée aux informations financières IFRS des comptes intermédiaires au 30 juin 2007.

I. – Préambule.

Le Groupe BioAlliance Pharma est une « specialty pharma » spécialisée dans le développement et la commercialisation de produits innovants répondant aux enjeux de résistance médicamenteuse dans le domaine du cancer et du VIH, ainsi que des maladies opportunistes. La « specialty pharma » désigne une activité de développement et de commercialisation de médicaments destinés à des spécialistes et concernant des populations sélectionnées.

BioAlliance Pharma, société mère du Groupe, est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français, domiciliée 59, boulevard Martial Valin, 75015 PARIS et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 410 910 095. La Société est cotée à Paris (Euronext, compartiment C : BIO).

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes, étant entendu qu'aucune cession n'est envisagée dans les douze prochains mois :

— Laboratoires BioAlliance Pharma, société par actions simplifiée, détenue à 100 % par la société BioAlliance Pharma. Laboratoires BioAlliance Pharma est consolidée en intégration globale depuis l'exercice 2006 ;

— SpeBio BV, société de droit néerlandais établie à Amsterdam, Pays-Bas, détenue à 50 %, conjointement avec la société Spepharm BV. SpeBio a été constituée le 31 mai 2007 et est consolidée en intégration proportionnelle pour la première fois au 30 juin 2007.

La monnaie fonctionnelle de l'ensemble des sociétés du groupe est l'euro.

Les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2007 ainsi que les notes annexes correspondantes ont été arrêtés par le Directoire de BioAlliance Pharma le 31 août 2007.

II. – Bases de préparation des comptes et principes comptables.

II.1. Base de préparation des comptes. — BioAlliance Pharma a préparé ses comptes consolidés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2007 en conformité avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne, relative à l'information financière intermédiaire. Les comptes consolidés sont donc établis et présentés de manière résumée. Ils contiennent une sélection de notes explicatives et doivent être lus en liaison avec les comptes annuels du Groupe au 31 décembre 2006.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. Les postes concernés sont l'estimation des indemnités de retraites et l'évolution des avantages aux salariés relatifs aux plans de stocks options.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2007 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2006 et détaillés dans les comptes consolidés publiés à cette date, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations présentées ci-après.

II.2. Nouveaux textes applicables au 30 juin 2007. — Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2007 mais n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe :

— Amendement IAS 1 : informations sur le capital. Ce texte requiert que le Groupe présente de nouvelles informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Groupe ;

— IFRS 7 : informations à fournir sur les Instruments financiers. Ce texte requiert que les notes annexes permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le caractère significatif des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'étendue des risques liés à ces instruments financiers ;

— IFRIC 7 : modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29, information financière dans les économies hyper inflationnistes. Cette interprétation s'applique à compter du 1er janvier 2007 ;

— IFRIC 8 : d'application d'IFRS 2 - paiements fondés sur des actions. Cette interprétation s'applique à compter du 1er janvier 2007. Le Groupe a appliqué cette interprétation par anticipation dans ses comptes consolidés clos le 31 décembre 2006 ;

— IFRIC 9 : réévaluation des dérivés incorporés. Cette interprétation s'applique à compter du 1er janvier 2007 ;

— IFRIC 10 : information financière intermédiaire et pertes de valeur. Cette interprétation précise qu'aucune reprise de dépréciation n'est possible lorsqu'une entreprise a, à l'occasion de ses comptes intermédiaires, comptabilisé une perte de valeur sur un écart d'acquisition, un instrument de capitaux propres non coté ou un actif financier comptabilisé au coût.

II.3. Textes non encore applicables. — Les états financiers du groupe au 30 juin 2007 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes publiées au 30 juin 2007 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 2007.

— IFRIC 11 : IFRS 2 - Group and Treasury share transactions. Publiée en novembre 2006 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er mars 2007, cette interprétation confirme le traitement à appliquer dans certains cas particuliers d'avantages accordés aux employés des différentes entités d'un groupe ;

— Norme IFRS 8 : Operating Segments. Publiée en novembre 2006 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, cette norme est appelée à remplacer les actuelles dispositions d'IAS 14 ;

— Le groupe n'est pas concerné par IFRIC 12 « Service Concession Arrangements », texte publié en novembre 2006 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008.

BioAlliance mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces textes et leur application dans ses comptes. BioAlliance n'a pas l'intention d'appliquer ces textes par anticipation de leur date d'application obligatoire.

II.4. Options ouvertes par le référentiel comptable international et retenues par BioAlliance. — Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs. Dans ce cadre notamment, BioAlliance a choisi d'enregistrer, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels constatés depuis le 1er janvier 2005 selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

III. – Faits caractéristiques.

III.1. Evénements significatifs :

— Obtention du prix pour le Loramyc® en France : Dans la foulée de l'obtention en octobre 2006 de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) de son produit Loramyc®, premier anti-fongique buccal muco-adhésif indiqué pour le traitement des candidoses oropharyngées du patient immunodéprimé, la Société a signé début juin avec le Comité Economique des Produits de Santé (CEPS) la convention de prix fixant à 4 € le coût de traitement journalier du Loramyc® sur le marché français. Cet accord de prix s'inscrit dans la continuité de l'avis favorable émis par la Haute Autorité de Santé sur le remboursement de Loramyc® au taux de 65 %. Le prix du Loramyc® a été publié au Journal Officiel le 17 juillet et le produit a été inscrit sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités (hôpitaux et divers services publics).

— Déploiement commercial en Europe : mise en place de la joint-venture SpeBio. — Le 7 mars 2007, BioAlliance Pharma a signé un accord de joint-venture à 50/50 avec Spepharm une « specialty pharma » dédiée à la promotion de produits innovants à travers l'Europe, notamment dans le domaine de l'oncologie. La filiale commune dénommée SpeBio, mise en place début juin, aura pour objectif la commercialisation de Loramyc® en Europe (hors France), une fois les AMM obtenues dans chaque pays à l'issue de la procédure européenne de reconnaissance mutuelle.

Selon les termes du contrat de Joint Venture, BioAlliance Pharma recevra jusqu'à 29,5 millions d'euros de la part de Spepharm :

— D'une part au moyen d'une souscription au capital de 5 millions d'euros en actions nouvelles émises par BioAlliance Pharma. Cet apport en numéraire a été reçu par la Société sur le premier semestre.

— D'autre part une somme de 24,5 millions d'euros sous forme de revenus de licence, dans le cadre d'un contrat établi entre BioAlliance Pharma et SpeBio. Le paiement initial à la signature de l'accord avec Spepharm a été de 3 millions d'euros, a été comptabilisé en produit constaté d'avance (autres dettes) et étalé sur une durée de 10 ans, en accord avec les principes de la norme IAS 18.

— Poursuite des développements cliniques : Au cours du semestre, plusieurs avancées importantes ont été enregistrées dans les programmes de développement clinique de la société.

BioAlliance Pharma a poursuivi son essai clinique pivot de phase III aux Etats-Unis pour son produit Loramyc®. La fin du recrutement des patients est planifiée en décembre 2007 et la société prévoit un dépôt du dossier auprès de la FDA (Food and Drug Administration) courant 2008. L'essai clinique de phase II/III concernant doxorubicine Transdrug® dans le cancer primitif du foie, démarré en décembre 2006, s'est également poursuivi en Europe.

En parallèle, la société a démarré son essai clinique de phase III concernant aciclovir Lauriad® dans l'herpès labial, dans cinq pays : la France, l'Australie, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la République Tchèque.

— Elargissement du flottant au moyen d'un placement privé : Fin janvier 2007, un placement privé a été organisé par Invest Securities et a permis le reclassement de 970 000 actions représentant 11,2 % du capital. Ces actions ont été cédées par certains investisseurs historiques notamment des fonds de capital-risque ayant accompagné la société tout au long de son développement. A l'occasion de cette opération, le flottant a été porté à 40 % du capital permettant un accroissement significatif de la liquidité.

— Contrat de liquidité : Un contrat de liquidité a été signé le 2 janvier entre BioAlliance Pharma et CM-CIC Securities pour un montant de 250 000 euros, en remplacement du contrat conclu avec ING Securities Bank et résilié le 31/12/2006. Son objectif est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre.

III.2. Evénements postérieurs au 30 juin 2007. — Aucun événement postérieur à la clôture pouvant avoir un impact significatif sur les comptes semestriels n'est à signaler.

Il est toutefois mentionné que début juillet, la Société a signé un accord de licence exclusif pour la commercialisation de Loramyc® aux Etats-Unis avec PAR Pharmaceutical, société spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de médicaments génériques ainsi que de thérapeutiques innovantes destinées aux marchés de spécialités. En contrepartie de cette licence, BioAlliance Pharma reçoit de PAR un paiement initial de 15 millions de dollars. PAR versera également d'autres montants à hauteur de 50 millions de dollars, soit 20 millions de dollars dès l'enregistrement du produit aux Etats-Unis et jusqu'à 30 millions de dollars supplémentaires en fonction des ventes de LoramycTM. BioAlliance recevra par ailleurs des redevances significatives sur le chiffre d'affaires, correspondant au stade de développement du produit. Aucun montant relatif à cet accord n'a été comptabilisé sur le premier semestre.

Par ailleurs, la société a annoncé le 26 juillet 2007 avoir finalisé une levée de fonds par voie de placement privé faisant usage de l'autorisation votée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 avril 2007. Le produit brut de l'émission s'élève à 40 millions d'euros, représentant 3 131 020 actions nouvelles placées au prix de 12,79 euros. Cette émission a été réservée à 32 investisseurs qualifiés (sociétés ou fonds gestionnaires d'épargne collective) investissant dans le secteur pharmaceutique et / ou biotechnologique. Une note d'opération a été soumise à l'Autorité des Marchés Financiers qui a donné son visa le 1er août 2007 afin d'admettre les titres à la cote.

IV. – Notes sur le bilan.

Note 1. – Immobilisations incorporelles (IAS 38).

— Frais de recherche et de développement : Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges. Les frais de développement sont immobilisés lorsque les conditions requises par IAS 38 sont remplies. La société considère que les six critères édictés par la norme IAS 38 ne sont remplis qu'à partir de l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché.

Les frais de recherche et de développement engagés sur le 1er semestre 2007 ont été comptabilisés en charge pour un montant de 5 405 295 euros. Depuis l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché de Loramyc® pour la France, aucun frais de développement significatif n'a été engagé sur ce produit pour le territoire concerné.

— Brevets : Les brevets créés par BioAlliance ont été portés en charges conformément au traitement des frais de recherche. En application des critères de la norme IAS 38, les brevets acquis à titre onéreux par BioAlliance ont été immobilisés et amortis. La durée d'amortissement généralement retenue par BioAlliance est de dix ans, ce qui correspond à la durée d'utilité estimée.

(En €)	01/01/07	Augmentation	Diminution	30/06/07
Valeur brute	233 979	10 000		243 978
Amortissements	- 124 639	- 8 129		- 132 768
Valeur nette des brevets	109 340	1 871		111 210

— Logiciel : Les logiciels sont amortis sur une période de douze mois en mode linéaire. Ils n'ont pas fait l'objet de retraitement.

(En €)	01/01/07	Augmentation	Diminution	30/06/07
Valeur brute	140 294	36 401		176 697
Amortissements	- 132 959	- 11 728		- 144 687
Valeur nette des logiciels	7 335	24 672		32 009

— Perte de valeur : Conformément à IAS 36 §9, une vérification de l'absence d'indices de perte de valeur des immobilisations incorporelles a été effectuée. Aucune immobilisation incorporelle n'a eu à supporter de perte de valeur et aucun retraitement n'a donc été effectué au 30 juin 2007.

Note 2. – Immobilisations corporelles (IAS 16).

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Installations spécialisées	5 ans
Installations générales	10 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier	5 ans

(En €)	01/01/07	Augmentation	Diminution	30/06/07
Valeur brute	915 825	77 088	18 409	974 504
Amortissements	- 493 245	- 64 566		- 557 811
Valeurs nettes des immobilisations corporelles	422 580	12 523	18 409	416 695

La variation des immobilisations corporelles est essentiellement due à des acquisitions de divers matériels de laboratoire et de recherche, de matériel informatique ainsi que d'autres agencements et équipements.

— Perte de valeur : Conformément à IAS 36§9, une vérification de l'absence d'indices de perte de valeur des immobilisations corporelles a été effectuée. Aucune immobilisation corporelle n'a eu à supporter de perte de valeur et aucun retraitement n'a donc été effectué au 30 juin 2007.

Note 3. – Actifs financiers (IAS 32 et IAS 39).

Les actifs financiers, prêts et créances, sont évalués en juste valeur en contrepartie du résultat. Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces prêts et créances sont comptabilisés à la valeur des flux de trésorerie actualisés au taux de marché.

Note 3.1. Immobilisations financières :

(En €)	01/01/07	Augmentation	Diminution	Réactualisation en juste valeur	30/06/07
--------	----------	--------------	------------	---------------------------------	----------

Autres titres immobilisés	42 011			633	42 644
Dépôts et cautionnements	43 041	1 615		- 4 045	40 611
Contrat de liquidité (1) :					
Actions propres		122 694	- 122 694		0
Actions espèces		126 599			126 599
Valeur nette des immobilisations financières	85 052	250 908	- 122 694	- 3 412	209 854

(1) Les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité signé avec CM-CIC Securities sont comptabilisées en immobilisations financières pour la totalité. Jusqu'au 31 décembre 2006, elles étaient comptabilisées en valeurs mobilières de placements. Sachant que le solde du compte actions propres était nul au 31 décembre 2006, ce changement de méthode n'a pas d'impact sur la présentation des comptes.

Les actions propres ont été portées en déduction des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 §33 (Voir note 4.1).

— Autres titres immobilisés : Les titres immobilisés correspondent à des SICAV de trésorerie ayant fait l'objet de nantissement. Elles ont été comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture.

L'impact de la juste valeur est une amélioration du résultat de 632 euros.

— Dépôts et cautionnements : Les dépôts et cautionnements correspondant essentiellement aux loyers ont fait l'objet d'une actualisation. Le taux d'actualisation retenu tient compte de la date d'expiration du bail. L'actualisation a conduit à constater une minoration du résultat de 4 045 euros.

Note 3.2. Autres actifs financiers :

(En €)	01/01/07	Augmentation	Diminution	30/06/07
Valeur autres actifs financiers		454 621		454 621

Les autres actifs financiers représentent une avance versée à un fournisseur d'une durée supérieure à 1 an.

Note 3.3. Autres actifs non courants :

(En €)	01/01/07	Augmentation	Diminution	30/06/07
Valeur autres actifs non courants		1 402 482		1 402 482

Les autres actifs non courants représentent la part à plus d'un an du crédit d'impôt recherche (CIR), relative aux exercices 2004 à 2007. En application de la norme IAS 20 ce poste n'a pas fait l'objet d'une actualisation à la clôture du semestre.

Le CIR calculé au titre du premier semestre 2007, d'un montant de 201 412 euros, correspond exclusivement à la part en volume. La part en accroissement - calculée comme étant la différence entre la base 2007 et la moyenne des dépenses éligibles au titre des 2 dernières années - étant négative à hauteur de 178 985 euros, elle ne contribue pas au montant du CIR 2007. Conformément à la norme IAS 37 §86, ce CIR négatif représente un passif éventuel et n'est en conséquence pas provisionné.

Le CIR au titre du premier semestre 2007 a été présenté en diminution des postes de charges et produits en fonction de leur nature, conformément à IAS 1.

(En €)	30/06/07	30/06/06
Diminution du poste personnel	73 111	74 021
Diminution des charges externes	139 915	84 537
Diminution des amortissements	8 395	6 667
Diminution des subventions	- 20 009	- 5 000
Total crédit impôt recherche	201 412	160 225

Note 3.4. Créances clients. — Les créances ont été évaluées à leur juste valeur. Elles n'ont pas fait l'objet d'une actualisation car elles ne présentent pas d'antériorité supérieure à un an.

(En €)	30/06/07	< 1 an	> 1 an	31/12/06
Clients et comptes rattachés nets	130 040	130 040		185 895

Les créances clients se rapportent essentiellement à des prestations de service facturées à la société Eurofins-VirAlliance Inc.

Note 3.5. Autres créances. — Les autres créances ont été évaluées à leur juste valeur. Elles n'ont pas fait l'objet d'une actualisation car elles ne présentent pas d'antériorité supérieure à un an.

(En €)	30/06/07	< 1 an	> 1 an	31/12/06
Personnel et comptes rattachés	- 462	- 462		
Crédit impôt recherche	948 032	948 032		2 149 101

IFA				1 125
Autres créances fiscales	896 898	896 898		901 496
Autres créances	192 003	192 003		88 023
Charges constatées d'avance	696 201	696 201		1 075 274
Valeur nette des Autres créances	2 732 672	2 732 672		4 215 020

La part à moins d'un an du crédit d'impôt recherche, à hauteur de 948 032 euros, est relative aux exercices 2002 et 2003.

Les autres créances fiscales sont relatives à de la TVA déductible ainsi qu'à un remboursement de TVA pour un montant de 374 000 euros. Les charges constatées d'avance correspondent pour l'essentiel à des prestations de sous-traitance dans le cadre des essais cliniques de Phase III, ainsi qu'à des dépenses d'assurance.

Note 3.4. Valeurs mobilières de placement. — Les liquidités de BioAlliance Pharma sont principalement investies dans des fonds communs de placement à faible volatilité et mobilisables à tout moment. La société n'est donc pas soumise au risque de liquidité. Conformément à la norme IAS 32, ces placements ont été comptabilisés à leur valeur de marché à la date de clôture. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode P.E.P.S (Premier Entré, Premier Sorti).

L'impact de la juste valeur est une amélioration du résultat à hauteur de 132 615 euros, ce qui porte le total des valeurs mobilières de placement à 19 141 389 euros.

Note 3.5. Disponibilités. — Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées à leur juste valeur.

Note 4. – Capitaux propres.

Note 4.1. Capital social :

— Composition du capital social :

Valeur nominale des actions	0,25 €
Droits et privilèges attachés aux actions	Néant
Actions propres	9 847
Actions réservées pour une émission dans le cadre d'options	Néant

— Evolution de la composition du capital social :

	Nominal	Nombre actions	€
Actions entièrement libérées au 31/12/06	0,25	8 676 343	2 169 086
Directoire du 2 mai 2007 (1)	0,25	551 203	137 801
Directoire du 2 juillet 2007 (2)	0,25	60 928	15 232
Actions entièrement libérées au 30/06/07	0,25	9 288 474	2 322 119

(1) En date du 2 mai, le directoire a constaté une augmentation de capital de 137 801 euros, correspondant aux émissions d'actions suivantes :

— Une émission de 390 931 actions pour un montant en nominal de 97 732 euros. Cette augmentation de capital à personne dénommée a été souscrite en totalité par la société SpePharm, conformément à l'accord de joint-venture signé le 7 mars 2007 et après approbation de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2007 ;

— Une émission de 160 272 actions pour un montant en nominal de 40 068 euros, résultant de l'exercice de 40 068 BCE et BSA entre le 30 janvier et le 30 avril 2007 ;

Le capital a ainsi été porté à 2 306 886,50 euros divisé en 9 227 546 actions.

(2) Le directoire du 2 juillet 2007 a pris acte d'une augmentation de capital de 15 232 euros au 30 juin 2007, correspondant à l'émission de 60 928 actions de 0,25 euros chacune, résultant de l'exercice de 15 232 BCE et BSA entre le 1er mai et le 30 juin 2007. Le capital a été porté à 2 322 118,50 euros divisé en 9 288 474 actions. Cette augmentation de capital n'a pas été constatée juridiquement au 30 juin 2007.

— Actions propres : Conformément à la norme IAS 32 §33, les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité signé avec CM-CIC Securities ont été portées en déduction des capitaux propres, pour un montant de 122 693 euros. Le mali sur rachat d'actions, d'un montant de 708 euros au 30 juin 2007, a également été déduit des capitaux propres en application de la norme.

Note 4.2. Paiements en actions (IFRS 2).

— Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE) et les options de souscription d'actions (SO) attribués au personnel après le 7 novembre 2002 et qui ne sont acquis qu'au-delà du 1er janvier 2005 doivent faire l'objet d'une évaluation en date d'attribution conformément à la norme IFRS 2, afin de donner lieu à la comptabilisation d'une charge au compte de résultat (la contrepartie étant une augmentation des capitaux propres). En application de l'interprétation IFRIC 8, les bons de souscription d'actions (BSA) attribués à titre gratuit en 2006 ont aussi été traités en application d'IFRS 2. L'évaluation est faite selon la méthode Black & Scholes. Les paramètres de calcul pour les nouvelles attributions faites sur le premier semestre 2007 sont détaillés ci-dessous et l'intégralité des informations concernant les plans de BCE, BSA et options de souscription d'actions est jointe en chapitre IX de cette annexe.

Aucune attribution de bons n'a eu lieu sur le 1er semestre 2007.

L'assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 16 mai 2006, dans sa neuvième résolution, a conféré au Directoire l'autorisation de consentir, pendant les périodes autorisées par la loi, un nombre maximum de 630 000 options donnant droit chacune à une action.

Sur le 1er semestre 2007, 10 000 options attribuées par le directoire du 30 octobre 2006 ont été annulées pour cause de départ de la société. Par ailleurs, le Directoire du 5 avril 2007 a attribué 114 000 options de souscription d'actions au prix de 12,55 euros, assorties de règles de conditions d'acquisition des droits. La valorisation de ce nouveau plan de stocks options est résumée ci-après.

Options de souscription d'actions	
Date d'attribution	05/04/07
Nombre d'options	114 000
Date d'exercice estimée	05/04/12
Prix d'exercice (€)	12,55
Volatilité	62 %
Taux de dividende	0 %
Taux sans risque	4,05 %
Charge totale (€)	837 608
Charge sur l'exercice (€)	161 172

Récapitulatif général des bons et options attribués :

	Charge totale (€)	Charge sur le semestre (€)
Attribution de BSA et BCE du 30/01/06	715 961,00	34 942,00
Attribution de BCE du 24/03/06	287 037,00	38 172,00
Attribution de BSA du 09/06/06	308 268,00	50 542,00
Attribution de BSA du 13/12/06	85 166,00	23 978,00
Attribution de SO du 30/10/06	2 366 341,00	563 932,00
Attribution de SO du 5/04/07	837 608,00	161 172,00
Total	4 600 381,00	872 738,00

Note 5. – Passifs non courants.

Note 5.1. Provisions :

(En €)	01/01/07	Dotations	Reprises	30/06/07
IFA	1 125		1 125	
Engagements retraite	76 931	13 103		90 034
Provision Perte de change	2 389	2 896	2 389	2 896
Provision litige	97 266	192 880	3 000	287 146
Total provision pour risques et charges non courantes	177 711	208 879	6 514	380 076

— Avantages au personnel (IAS 19) :

Engagements de retraite : Les engagements de retraite sont comptabilisés en provision pour risques et charges. Conformément à la norme IAS 19, la méthode d'évaluation actuarielle retenue est la méthode d'évaluation rétrospective. Cette méthode prévoit de déterminer la valeur actuelle des prestations sur la base des services rendus par le salarié à la date d'évaluation.

Les hypothèses actuarielles retenues ont été les suivantes :

Convention Collective	CNN des Industries et de la Chimie
Age de départ en retraite	Fillon
Date de calcul	30/06/07
Table de mortalité	INSEE 2002-2004 H/F
Taux d'actualisation	5,25 %
Taux de revalorisation des salaires	4 %
Taux de turn over	Par structure d'âge (1)

Taux de charges sociales	45,30 %
<i>(1) Au 30 juin 2007, le taux de turnover appliqué pour les salariés de 16 à 35 ans est de 13 %, de 6,7 % pour les salariés de 36 à 45 ans et de 3 % de 46 à 50 ans. Au delà, la probabilité de départ reste nulle.</i>	

La provision pour engagements de retraite s'élève à 90 034 euros, son impact conduit à minorer le résultat de 13 103 euros.

Médailles du travail : Les engagements relatifs aux médailles du travail n'ont pas fait l'objet d'une évaluation étant donné leur caractère non significatif.

Note 5.2. Autres dettes non courantes. — Ce poste correspond exclusivement aux subventions ANVAR, remboursables sous certaines conditions. Elles ne font l'objet d'aucune actualisation.

Note 6. – Passifs courants.

— Fournisseurs et comptes rattachés : Les dettes ont été évaluées à leur juste valeur. Aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où elles ne présentent pas d'antériorité supérieure à 1 an.

(En €)	30/06/07	31/12/06
Fournisseurs et comptes rattachés	4 111 636	1 187 591

La forte augmentation des dettes fournisseurs est essentiellement liée aux frais engagés par BioAlliance Pharma dans le cadre de la négociation des accords de partenariat signés en 2007 (accord de joint-venture avec SpePharm et accord de licence avec Par Pharmaceutical) et à l'accroissement des dépenses de développement (études cliniques).

— Autres dettes : Les autres dettes ont été évaluées à leur juste valeur. Aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où elles ne présentent pas d'antériorité supérieure à 1 an.

(En €)	30/06/2007	31/12/2006
Dettes sociales	1 211 245	853 335
Dettes fiscales	9 855	153 831
Autres dettes	11 381	8 656
Produits constatés d'avance	1 545 960	
Autres dettes	2 778 440	1 015 823

Le produit constaté d'avance au 30 juin 2007 comprend essentiellement des revenus de licence différés à hauteur de 1 425 000 euros. En accord avec la norme IAS 18, la reconnaissance en chiffre d'affaires du paiement initial de 3 000 milliers d'euros reçu de la filiale SpeBio a été étalée sur une période qui a été fixée à 10 ans, à compter du 1er janvier 2007. Au 30 juin, la quote-part du groupe (50 % du total soit un montant de 1 500 milliers d'euros) a été comptabilisée comme suit :

- 1 425 milliers d'euros en produit constaté d'avance ;
- 75 milliers d'euros en chiffre d'affaires (voir chapitre V, note 1).

V. – Notes sur le compte de résultat.

Note 1. – Chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

(En €)	30/06/07	30/06/06
Chiffre d'affaires	312 049	197 931

Le chiffre d'affaires réalisé au 30 juin 2007 représente principalement les prestations fournies par la société BioAlliance à la société Eurofins-VIRalliance Inc (EVI) pour un montant de 237 milliers d'euros. La redevance part du groupe perçue de la filiale SpeBio est comptabilisée sur la période pour un montant de 75 milliers d'euros.

Note 2. – Autres produits.

Conformément à la norme IAS 20, les subventions publiques non remboursables reçues au cours de l'exercice et comptabilisées en Autres Produits dans les comptes sociaux, ont été réaffectées en diminution des postes de charges. Ces subventions d'un montant total de 60 046 euros ont été octroyées par la Communauté Européenne pour le financement de certains travaux menés par l'entreprise, notamment en liaison avec le développement de Nouvelles Entités.

Après retraitements des subventions, les autres produits s'établissent comme suit :

(En €)	30/06/07	30/06/06
Autres produits	13 681	11 993

Note 3. – Charges de personnel.

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

(En €)	30/06/07	30/06/06
Salaires	2 010 552	1 438 007
Charges	899 697	671 321
Avantages au personnel (IFRS 2)	872 738	
Crédit Impôt Recherche Imputé	– 73 111	– 74 021
Subventions d'exploitation Imputées	– 37 078	
Autres retraitements		
Total charges de personnel	3 672 799	2 035 307
Effectif	62	44

Note 4. – Charges externes.

Les charges externes sont essentiellement composées des postes suivants :

(En €)	30/06/07	30/06/06
Honoraires	2 231 192	1 550 516
Sous-traitance scientifique	3 096 856	738 461
Crédit Impôt Recherche Imputé	– 139 915	– 84 537
Total	5 188 133	2 204 440

Note 5. – Autres produits et charges d'exploitation.

(En €)	30/06/07	30/06/06
Autres Produits et charges d'exploitation	1 463 316	– 17 941

Ce poste inclut à hauteur de 1,5 millions euros l'écart entre la valeur des titres SpeBio, détenus par BioAlliance Pharma, et la quote-part du Groupe dans la situation nette de SpeBio. Cette différence, comptabilisée en produit par assimilation à la situation visée au paragraphe 56 de la norme IFRS 3, provient de l'augmentation de capital de SpeBio réservée à SpePharm au travers de laquelle cette société a versé un montant initial de 3 millions d'euros.

Note 6. – Coût de l'endettement financier net.

Le coût de l'endettement financier net correspond essentiellement, comme en 2006, aux plus-values de cession des valeurs mobilières de placement utilisées par la société.

Note 7. – Impôt différé.

En norme IFRS, les impôts différés doivent être comptabilisés. Un impôt différé actif doit être constaté pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans le cadre où il est probable de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Bien que le groupe BioAlliance dispose de déficits à hauteur de 37 millions d'euros au 31 décembre 2006, (dont 1 million d'euros provenant de la filiale Laboratoires Bioalliance Pharma, non intégrée fiscalement au titre de l'exercice 2006) aucun impôt différé actif n'a été constaté dans la mesure où la société n'est pas en mesure de pouvoir récupérer à court terme cet actif d'impôt.

Note 8. – Résultat par action.

— Résultat net par action :

(En €)	30/06/07	30/06/06
--------	----------	----------

Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de BioAlliance	- 8 760 892	- 5 023 539
Nombre d'actions ordinaires	9 288 474	8 376 551
Nombre d'actions propres		5 461
Résultat net par action	- 0,94	- 0,60

— Résultat dilué par action :

(En €)	31/12/06	31/12/05
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de BioAlliance	- 8 760 892	- 7 687 719
Nombre d'actions ordinaires	9 288 474	8 293 991
Effet de la dilution (1)	1 665 172	1 536 644
Nombre d'actions ajusté pour le résultat net dilué	10 953 646	9 830 635
Résultat net dilué	- 0,80	- 0,78

(1) En tenant compte de la conversion en actions de la totalité des BSA BSCE et options attribués à la date de clôture.

VI. – Information sectorielle.

Agissant sur un seul secteur d'activité, BioAlliance n'est pas tenue de fournir une information sectorielle. L'ensemble des actifs, passifs, charges et produits sont affectés à l'unique secteur d'activité de BioAlliance.

VII. – Engagements hors bilan.

— Options de souscriptions - Stocks options exerçables de la société Eurofins Scientific Inc (EVI) : Dans le cadre du contrat conclu avec la société Eurofins-VirAlliance (EVI) en date du 20 octobre 2005 relatif à la cession de licences (anciennement exploitées par VirAlliance, filiale de BioAlliance Pharma dissoute en 2005), la Société BioAlliance s'est vue octroyer des stocks options EVI exerçables entre le 1er janvier et le 30 juin 2009. Le prix d'exercice de ces stocks options sera déterminé sur la base des comptes de la Société EVI clos au 31 décembre 2008. L'exercice des stocks options pourrait intervenir plus tôt, dans le cas où la Société EVI procéderait à une opération de fusion ou de consolidation avec une société autre que BioAlliance. Il est également précisé que la Société BioAlliance Pharma ne posséderait à terme pas plus de 40 % du capital social de la Société EVI.

— Contrats de location simple (IAS 17) : La société a conclu divers contrats de location immobilière correspondant à son siège social situé 59, boulevard du Général Martial Valin, Paris 15°. La charge future minimum est la suivante :

< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
186 722	463 103	162 424

— Droit individuel à la formation : Compte tenu des incertitudes liées aux modalités d'évaluation de la provision sur le DIF et du caractère non significatif de celle-ci, ce passif n'a pas été enregistré dans les comptes. Il a été considéré comme un passif éventuel.

Le nombre d'heures acquises par les salariés du groupe s'élève à 1 398 heures au 30 juin 2007.

— Passif éventuel dans le cadre d'un contrat avec un tiers : Dans le cadre d'un contrat conclu avec un consultant impliqué dans la négociation de l'accord de joint venture avec SpePharm, il a été prévu le versement d'honoraires spécifiques. Ces honoraires sont calculés sur la base du montant total de l'accord signé et versés au moment où BioAlliance reçoit les paiements d'étape de la part de son partenaire. Etant donné que ces paiements sont soumis à la réalisation de conditions suspensives, le montant des honoraires futurs au 30 juin 2007 ne peut pas être évalué de manière fiable.

VIII. – Bilan des BSA/BCE/SO au 30 juin 2007.

— Récapitulatif des BSA/BCE au 30 juin 2007 :

Type	Date d'émission	BSA ou BSCPE Autorisés	BSA ou BSCPE Attribués	Bénéficiaires	BSA ou BSPCE en circulation au 31/12/06	BSA ou BSCPE exercés entre le 01/01/07 et le 30/04/07	BSA ou BSCPE exercés entre le 01/05/07 et le 30/06/07	BSA ou BSCPE en circulation au 30/06/07	Actions pouvant être souscrites en tenant compte des annulations et du vesting	Prix de souscription par action en euros	Date d'expiration
BSA - A	14 avril 2003 Résolution #48	6 600	6 600	Membres du conseil scientifique	5 450	0	0	5 450	21 800	2,455	13/04/08
BCE - C	14 avril 2003 Résolution #49	38 400	38 400	Dirigeants et salariés	29 050 (1)	26 400	0	2 650	10 600	2,455	13/04/08

BCE - D	14 avril 2003 Résolution #50	75 360	75 360	Fondateurs	75 360	0	0	75 360	301 440	2,455	13/04/08
BCE - E	14 avril 2003 Résolution #51	30 144	30 144	Dirigeants	20 096	0	0	20 096	80 384	2,455	13/04/08
BCE & BSA - H	14 avril 2003 Résolution #52	75 359	73 859 (2)	Salariés	7 709 BSA 9 655 BCE 17 364 (3)	1 000 BS A 2 825 BCE 3 825	900 BSA 710 BCE 1 610	5 809 BSA 5 470 BCE (4) 11 279	23 236 BSA 21 880 BCE 45 116	2,455	13/04/08
BSA - B	17 mars 2004 Résolution #3	15 000	15 000	Membres du conseil de surveillance	11 100	0	0	11 100	44 400	4,093	16/03/09
BCE - F	19 juillet 2004 Résolution #5	5 420	5 420	Fondateurs	5 420	0	0	5 420	21 680	4,093	18/07/09
BCE & BSA - I	19 juillet 2004 Résolution #6	5 420	0 (5)	Salariés	0	0	0	0	0	4,093	18/07/09
BCE - G	19 juillet 2004 Résolution #7	114 157	114 157	Cadres dirigeants	76 106 (6)	6 918	0	69 188	276 752	4,093	18/07/09
BCE & BSA - J	7 novembre 2005 Résolution #10	161 000	137 394(7)	Dirigeants Salariés Membres du Conseil de surveillance	103 297 (8) 0 dont 56 709 (9)	2 925 J4	3750+9 872	86 750 0 dont 49 025 (10)	196 100 6,14	10,64 07/11/10	07/11/10
BSA - K	16 mai 2006 #10	90 000	46 000 (11)	Membres du conseil de surveillance et du conseil scientifique	46 000 14 000 dont 11 500 (12)	0	0	46 000 14 000 dont 15 000 (13)	15 000	12,51 11,80	
Total bons					403 243 dont 296 655 (4) + 11 500 (1) (14)	40 068	15 232	347 293 dont 249 568 (4) + 15 000 (1) (15)	998 272 + 15 000		
Total actions						160 272	60 928		1 013 272		

(1) Après exercices et déduction de 7 350 BSPCE annulés pour départ des salariés.

(2) Après déduction de 1 500 BSPCE non attribués et annulés le 22 septembre 2005.

(3) Après exercices et déduction de 18 450 BSPCE annulés pour départ des salariés.

(4) Après annulation de 650 BCE-H pour cause de départ de salarié.

(5) Non attribués – Annulés.

(6) Après exercices et déduction de 6 918 BSPCE annulés pour départ des salariés.

(7) Après déduction de 23 606 bons non attribués et annulés par le directoire du 24 mars 2006.

(8) Après exercices et déduction de 15 900 BCE annulés par le directoire du 2 janvier 2007 (11 250 + 4 650).

(9) Seuls 56 709 de ces bons sont susceptibles d'être exercés au 31 décembre 2006 compte tenu de leurs règles de vesting.

(10) Seuls 49 025 de ces bons sont susceptibles d'être exercés au 30 juin 2007 compte tenu de leurs règles de vesting.

(11) 44 000 BSA-K n'ont pas encore été attribués. Un bon donne droit à une action.

(12) Seuls 11 500 de ces bons sont susceptibles d'être exercés au 31 décembre 2006 compte tenu de leurs règles de vesting.

(13) Seuls 15 000 de ces bons sont susceptibles d'être exercés au 30 juin 2007 compte tenu de leurs règles de vesting.

(14) 296 655 bons donnant chacun droit à 4 actions et 11 500 bons donnant chacun droit à 1 action sont susceptibles d'être exercés au 31 décembre 2006 compte tenu de leurs règles de vesting.

(15) 250 218 bons donnant chacun droit à 4 actions et 15 000 bons donnant chacun droit à 1 action sont susceptibles d'être exercés au 30 juin 2007 compte tenu de leurs règles de vesting.

— Récapitulatif des options de souscription d'actions au 30 juin 2007 :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date d'attribution (Directoire)	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options annulées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Acquisition par tranches de 25 % à compter du ...	Options non exercées au 30/06/07
SO (2006) 1	16/05/06	30/10/06	352 000	10 000	30/10/11	12,74 €	30/10/07	342 000
SO (2006) 2	16/05/06	05/04/07	114 000		05/04/12	12,55 €	05/04/08	114 000
Total								456 000

IX. – Rémunérations des principaux dirigeants (IAS 24).

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Rémunérations versées et avantages de toute nature					Total en euros
	Rémunérations brutes en euros			BSA- BCE et SO Attributions	Avantages en nature en euros	
	Fixe	Variable	Exceptionnelle			
Mme Anne-Marie Dominique Costantini : Versées en S1 2007	101 702	N/A	N/A	N/A	Assurance chômage 2 390,52	104 092,50 €
M. Gilles Avenard : Versées en S1 2007	95 004	N/A	N/A	N/A	Assurance chômage 2 390,52	97 394,52 €
M. Jean-Claude Deschamps : Versés en S1 2007 au titre de 2006	15 000	Comités 6 000	6 000			27 000 €
Versées en S1 2007	15 000	1 500	N/A	N/A	N/A	16 500 €
Restant à verser au titre de S1 2007	15 000	1 500				16 500 €
M. François Sarkozy : Versées en S1 2007 au titre de 2006	4 500	Comités 3 000				7 500 €
Versées en S1 2007			N/A	N/A	N/A	
Restant à verser au titre S1 2007	9 000	3 000				12 000 €
M. Georges Hibon : Versés en S1 2007 au titre de 2006	1 500		4 000 (observateur)	N/A	N/A	5 500 €
Versées en S1 2007		N/A				
Restant à verser au titre de S1 2007	9 000					9 000 €
Auriga Partners, représentée par Bernard Dauger	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
ING Belgique, représentée par Denis Biju-Duval	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

BioAlliance Pharma a mis en place un mode de rémunération des membres du Conseil de Surveillance par jetons de présence, applicable à compter de l'exercice 2007.

L'Assemblée Générale du 24 avril 2007 a fixé le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours à 140 000 euros.

Le Conseil de Surveillance du 19 juillet 2007, sur propositions du Comité des rémunérations en date du 13 juin 2007, a réparti les jetons de présence entre ses membres indépendants.

B. — Rapport d'activité du premier semestre 2007.

1. — Présentation des comptes.

BioAlliance Pharma a préparé, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2007, des états financiers semestriels consolidés conformément aux normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Ces états financiers correspondent à la consolidation des comptes des sociétés suivantes :

- BioAlliance Pharma, S.A., société mère du Groupe ;
- Laboratoires BioAlliance Pharma, société par actions simplifiée, détenue à 100 % par la société BioAlliance Pharma. Laboratoires BioAlliance Pharma est consolidée en intégration globale depuis l'exercice 2006 ;
- SpeBio BV, société de droit néerlandais établie à Amsterdam, Pays-Bas, détenue à 50 % conjointement avec la société Spepharm BV. SpeBio a été constituée le 31 mai 2007 et est consolidée en intégration proportionnelle pour la première fois au 30 juin 2007.

2. — Description de l'activité de BioAlliance Pharma pendant le semestre écoulé.

Loramyc® a obtenu en France un prix et un taux de remboursement reflétant l'innovation apportée aux patients. — Dans la foulée de l'obtention en octobre 2006 de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) de son produit Loramyc®, premier anti-fongique buccal muco-adhésif indiqué pour le traitement des candidoses oropharyngées du patient immunodéprimé, la Société a signé début juin avec le Comité Economique des Produits de Santé

(CEPS) la convention de prix fixant à 4 euros le coût de traitement journalier du Loramyc® sur le marché français, soit 56 euros la boîte de 14 comprimés en prix fabricant ou 70 euros en prix public. Ce prix est situé dans la fourchette haute prévue par les analystes financiers.

Le produit a été inscrit durant l'été sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux au taux de 65 % et sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités (hôpitaux). L'équipe commerciale d'attachés scientifiques de la filiale Laboratoires BioAlliance Pharma a désormais tous les éléments pour lancer en France, dès le mois de septembre 2007, le premier produit du Groupe.

Prochaines étapes :

— BioAlliance Pharma va générer au second semestre 2007 le premier chiffre d'affaires issu de la vente d'un produit développé par la Société.

La Société a mis en place sa structure commerciale européenne - SpeBio - sous forme d'une joint-venture focalisée en oncologie. — Avec des revenus et des coûts partagés à 50/50, cette filiale basée aux Pays-Bas aura pour objectif la commercialisation de Loramyc® en Europe (hors France).

Prochaines étapes :

— les AMM attendues dans chaque pays à l'issue de la procédure européenne de reconnaissance mutuelle sont prévues pour 2008.

Selon les termes du contrat de Joint Venture, BioAlliance Pharma recevra jusqu'à 29,5 millions d'euros de la part de Spepharm, société également spécialisée en oncologie à l'hôpital. La Société a déjà reçu 8 millions d'euros, incluant 3 millions d'euros de paiement initial dont la comptabilisation en chiffre d'affaires est échelonnée sur 10 ans (en accord avec les principes de la norme IAS 18) et 5 millions d'euros en augmentation de capital constatée le 2 mai 2007. Les 21,5 millions d'euros complémentaires sont liés à l'approbation de Loramyc® dans deux pays d'Europe importants et à des performances de vente atteintes par le Loramyc® sur le territoire de la Joint Venture. Ce territoire comprend les pays de l'Union Européenne (excepté la France où BioAlliance a déjà établi sa propre force de vente) ainsi que 2 pays hors Union Européenne : la Suisse et la Norvège.

BioAlliance aura la possibilité de racheter la participation de Spepharm dans la Joint Venture ainsi que les droits de distribution à tout moment à partir de la cinquième année de commercialisation, à des conditions prédéfinies et acceptées contractuellement.

Au 30 juin 2007, l'impact dans les comptes consolidés du paiement initial de 3 millions d'euros est le suivant :

— Une augmentation de 3 millions d'euros de la trésorerie disponible ;

— La comptabilisation d'un chiffre d'affaires à hauteur de 75 milliers d'euros et de produits différés (« Autres Dettes ») pour un montant de 1 425 milliers d'euros.

Par ailleurs, la consolidation de SpeBio a entraîné la constatation d'un montant de 1,5 millions d'euros en « Autres Produits d'Exploitation ».

Ces montants sont commentés plus en détails au chapitre 3.

BioAlliance Pharma a finalisé avec succès un accord de licence exclusif pour la commercialisation de Loramyc® aux Etats-Unis. — Cette préparation a trouvé son aboutissement dans la signature, le 2 juillet, de l'accord aux Etats-Unis décrit au point 4.

Les trois essais cliniques de phase III actuellement en cours signent la maturité du portefeuille de BioAlliance Pharma. — Au cours du semestre, la Société a enregistré plusieurs avancées importantes dans ses programmes de développement clinique.

BioAlliance Pharma a poursuivi son essai clinique pivot de phase III aux Etats-Unis pour son produit Loramyc®.

Prochaines étapes :

— La Société prévoit de terminer fin 2007 le recrutement des patients, ce qui lui permettra de finaliser cet essai clinique en 2008 et de déposer le dossier d'enregistrement du produit auprès de la FDA (Food and Drug Administration) en S2 2008 ;

— L'approbation de la FDA est anticipée en S2 2009.

L'essai clinique de phase II/III concernant doxorubicine Transdrug® dans le cancer primitif du foie, démarré en décembre 2006, s'est également poursuivi en Europe.

Prochaines étapes :

— Les résultats de l'étude de phase III sont attendus en S2 2009.

En parallèle, la Société a démarré son essai clinique de phase III concernant aciclovir Lauriad® dans l'herpès labial dans cinq pays : la France, l'Australie, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la République Tchèque.

Prochaines étapes :

— La soumission du dossier d'AMM en Europe est prévue en S1 2009.

Fin janvier 2007, un placement privé organisé par Invest Securities a permis le reclassement de 970 000 actions représentant 11,2 % du capital. Ces actions ont été cédées par certains investisseurs historiques notamment des fonds de capital-risque ayant accompagné la Société tout au long de son développement. A l'occasion de cette opération, le flottant a été porté à 40 % du capital permettant un accroissement significatif de la liquidité.

BioAlliance Pharma a signé le 2 janvier 2007 un contrat de liquidité avec CM-CIC Securities pour un montant de 250 000 euros, en remplacement du contrat précédemment conclu avec ING Securities Bank et résilié le 31/12/06. Son objectif est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre.

3. – Commentaires sur les données chiffrées.

Trésorerie disponible. — La trésorerie disponible au 30 juin 2007 s'élève à 19,4 millions d'euros contre 17,6 millions d'euros au 31 décembre 2006. Cet écart positif provient des versements déjà effectués par SpePharm dans le cadre de l'accord de joint-venture, versements qui ont plus que compensé les dépenses nettes de l'exploitation.

Chiffre d'affaires. — Le chiffre d'affaires pour la période s'élève à 312 milliers d'euros. Il résulte essentiellement de prestations fournies par la société BioAlliance à la société Eurofins-VIRalliance Inc (EVI) pour un montant de 237 milliers d'euros, contre 198 milliers d'euros au premier semestre 2006. Le chiffre d'affaires inclut par ailleurs une redevance perçue de la filiale SpeBio, comptabilisée sur la période pour un montant de 75 milliers d'euros. Ce montant correspond à l'étalement sur 10 ans du paiement initial à la signature de 3 millions d'euros, soit 300 000 euros par an ou 150 000 euros par semestre. Le montant de 75 milliers d'euros comptabilisé en chiffre d'affaires au 30 juin tient compte de la consolidation en intégration proportionnelle de SpeBio, qui a conduit à éliminer 50 % du produit soit 75 milliers d'euros entre la société mère et sa filiale. Le revenu différé est comptabilisé en « Produit constaté d'avance » pour un montant de 1 425 000 euros (soit 50 % de 2 850 000 euros) classé au bilan dans le poste « Autres dettes ».

Charges de personnel. — Les Salaires, traitements et charges sociales sont passés de 2 035 milliers d'euros au premier semestre 2006 à 3 673 milliers d'euros au premier semestre 2007, soit une augmentation de 1 638 milliers d'euros. Cette augmentation correspond aux recrutements effectués par

BioAlliance Pharma et par les Laboratoires BioAlliance Pharma dans les domaines marketing / ventes (mise en place de la force de ventes en septembre 2006) ainsi que sur des fonctions clés telles qu'affaires juridiques, propriété industrielle et affaires réglementaires. Ce poste de charges inclut aussi les retraitements selon les normes IFRS relatifs au crédit d'impôt recherche (IAS 1) et aux paiements en actions (IFRS 2), ce dernier entraînant la constatation d'une charge complémentaire de 873 milliers d'euros.

Charges externes. — Les charges externes s'élèvent à 6 749 milliers d'euros au 30 juin 2007 contre 3 143 milliers d'euros au 30 juin 2006, soit une augmentation de 3 606 milliers d'euros. Cette évolution reflète l'accroissement prévu du niveau d'activité de recherche et développement, dont les frais ont représenté 5 405 milliers d'euros pour le premier semestre 2007. Ces coûts correspondent à l'avancée en phase III des essais cliniques menés sur les produits Loramyc® (Etats-Unis), aciclovir Lauriad® et doxorubicin Transdrug® (Europe), ainsi qu'aux travaux sur les nouvelles entités développées par la Société. Les charges externes incluent également les honoraires liés aux accords conclus en mars avec SpePharm et début juillet avec Par Pharmaceutical.

Impôts, taxes et versements assimilés. — Ces dépenses se sont élevées à 94 milliers d'euros au premier semestre 2007 contre 97 milliers d'euros au premier semestre 2006. Elles comprennent essentiellement de la TVA non déductible, des taxes foncières et des taxes sur les salaires.

Dotations aux amortissements. — Les dotations aux amortissements sont restées stables, passant de 71 milliers d'euros au premier semestre 2006 à 76 milliers d'euros au premier semestre 2007. Les activités du Groupe ne nécessitent pas d'investissements importants en locaux et matériels, l'ensemble des activités ayant recours à des infrastructures lourdes étant sous-traitées. BioAlliance Pharma n'envisage aucun changement stratégique à court terme en ce domaine.

Dotations aux provisions. — Les dotations aux provisions sont passées de 0,4 milliers d'euros au premier semestre 2006 à 205 milliers d'euros au premier semestre 2007. Ce montant correspond essentiellement à des provisions pour litiges.

Autres produits et charges d'exploitation. — Le poste autres produits et charges d'exploitation représente un produit net de 1 463 milliers d'euros au 30 juin 2007, contre une charge nette de 18 milliers d'euros au 30 juin 2006. Ce poste inclut à hauteur de 1 500 000 euros l'écart entre la valeur des titres SpeBio détenus par BioAlliance Pharma et la quote-part du Groupe dans la situation nette de SpeBio. Cette différence, comptabilisée en produit, provient de l'augmentation de capital de SpeBio réservée à SpePharm par laquelle cette société a versé un montant initial de 3 millions d'euros comptabilisé en prime d'émission.

Coût de l'endettement financier net. — Le coût de l'endettement financier net est un produit passé de 226 milliers d'euros au premier semestre 2006 à 141 milliers d'euros au premier semestre 2007. Ces montants correspondent essentiellement aux produits de cession des valeurs mobilières de placement utilisées par la Société pour le placement de ses excédents de trésorerie.

Perte nette. — En conséquence de l'évolution de l'activité reflétée par les postes de charges et produits exposés ci-dessus, la perte nette de la période de 6 mois arrêtée au 30 juin 2007 a représenté 8 761 milliers d'euros, contre 5 024 milliers d'euros en 2006, soit une augmentation de 3 737 milliers d'euros.

4. – Evènements majeurs intervenus au début du deuxième semestre 2007.

BioAlliance Pharma a finalisé son accord de licence pour les Etats-Unis d'un montant total de \$65 millions plus royalties, avec un partenaire idéal, Par Pharmaceutical. — La Société a signé le 2 juillet 2007 un accord de licence exclusif pour la commercialisation de Loramyc® aux Etats-Unis avec PAR Pharmaceutical, société spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de médicaments génériques ainsi que de thérapies innovantes destinées aux marchés de l'oncologie et du VIH. En contrepartie de cette licence, BioAlliance Pharma a reçu de PAR un paiement initial de \$15 millions. PAR versera également d'autres montants à hauteur de \$50 millions, soit \$20 millions dès l'enregistrement du produit aux Etats-Unis et jusqu'à \$30 millions supplémentaires en fonction des ventes de Loramyc®. BioAlliance recevra par ailleurs des redevances significatives sur le chiffre d'affaires, correspondant au stade de développement du produit. Ainsi, BioAlliance totalise, en plus des royalties, 80 millions d'euros d'accords industriels depuis janvier 2007.

Aucun montant relatif à cet accord n'a été comptabilisé sur le premier semestre.

BioAlliance Pharma a levé € 40 millions d'euros par voie de placement privé. — La Société a annoncé le 26 juillet 2007 avoir finalisé une levée de fonds par voie de placement privé pour un produit brut de € 40 millions, représentant 3 131 020 actions nouvelles placées au prix de 12,79 €. Cette émission a été réservée à 32 investisseurs qualifiés (sociétés ou fonds gestionnaires d'épargne collective) investissant dans le secteur pharmaceutique et / ou biotechnologique. Cette opération majeure va permettre à la Société d'accélérer le passage en clinique de nouveaux produits prometteurs, de développer d'autres produits en capitalisant sur la technologie adhésive Lauriad® déjà validée avec le Loramyc® et enfin de réaliser l'acquisition ciblée de produits complémentaires du Loramyc® destinés au milieu hospitalier (cancer et VIH).

5. – Evolution prévisible de la situation du groupe et perspectives d'avenir.

La trésorerie disponible, provenant des levées de fonds et des accords déjà signés, donne à BioAlliance Pharma les moyens d'accélérer son développement et d'acquiescer de nouveaux produits.

A l'horizon de cinq ans, BioAlliance veut être un acteur de référence : une « specialty pharma » européenne de premier plan dans les domaines de l'oncologie et de l'infectiologie. En Europe, les revenus de la Société proviendront des ventes directes de ses produits développés en interne ainsi que de produits complémentaires issus d'acquisitions sélectives. Dans les autres territoires, BioAlliance Pharma poursuivra sa stratégie de partenariat générant des revenus de licence.

B. — Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2007.

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

— l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société BioAlliance Pharma, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en oeuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris et Paris-La Défense, le 4 septembre 2007.

Les commissaires aux comptes :

Grant Thornton :
Membre français de Grant Thornton International :
Thierry Dartus ;

Olivier Bochet ;

Ernst & Young Audit :
Franck Sebag.

0714640